

### DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

# DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

1- Identité du demandeur :				
Dénomination :				
SIRET/SIREN:				
Personne à contacter pour le suivi du dossier : Tél :				
2-Votre demande de versement :				
□ avance □ 1er acompte □ 2e acompte □ 3e acompte □ Sold	le			
Préciser le n° et la date de l'arrêté :				
Intitulé de l'opération :				
Montant de subvention :				
PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT				
a) Pour demander une avance :				
Attestation de commencement de travaux (annexe 1)				
OU				

- Acte d'engagement juridique, marché, déclaration d'ouverture de chantier...
- b) Pour demander un versement d'acompte :(le cumul des versements d'acomptes ne doit pas excéder 80 % du montant de la subvention)
  - Factures acquittées,
  - L'état récapitulatif des dépenses réalisées visé et signé par le trésorier et l'ordonnateur local (Maire, Président) (annexe 2)

#### c) Pour demander le solde de la subvention :

- · Factures acquittées,
- L'état récapitulatif complet des dépenses réalisées, visé et signé par le trésorier et l'ordonnateur local, (annexe 2)
- Plan de financement définitif, (annexe 3)
- Déclaration d'achèvement de l'opération.(annexe 4)

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Durée et modalités d'exécution de l'opération :

Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, la présente décision attributive de subvention sera réputée caduque.

Cependant, la validité de la présente décision pourra être prorogée d'une année supplémentaire si le projet se trouve retardé pour des **causes indépendantes de la volonté** du bénéficiaire et que celui-ci en fait la demande antérieurement à l'expiration du délai de deux ans.

Si l'opération n'est pas déclarée achevée à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, l'opération sera considérée comme terminée et la subvention sera liquidée. Aucune demande de paiement ne pourra intervenir après expiration de ce délai.

#### Modalités de versement de la subvention :

Les versements seront effectués, sous réserve des crédits disponibles, selon les modalités suivantes :

- une avance de 5 % ou 30 % (se référer à l'arrêté attributif) du montant prévisionnel de la subvention peut être versée au bénéficiaire sur demande et au vu du document informant Madame la préfète de l'Allier du commencement de l'exécution de l'opération,
- des acomptes (dont le cumul de versement n'excède pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention) peuvent être versés, en fonction de l'avancement de l'opération et au prorata du montant des factures acquittées par le bénéficiaire,
- le solde de la subvention est versé après transmission à la préfecture de l'Allier, de la déclaration d'achèvement de l'opération par le maître d'ouvrage, du plan de financement définitif et des pièces justificatives précitées.

#### Toute demande de versement doit être adressée à la Préfecture de l'Allier :

Par courrier :		
	<u><b>OU</b></u>	*Par Mail
Préfecture de l'Allier	<del></del>	

Direction de la Coordination Interministérielle et À l'attention de Madame Miriam ELISABETH de l'Ingénierie Territoriale (DCIIT)

2, Rue Michel de l'Hospital Mail : miriam.elisabeth@allier.gouv.fr
CS 31 649 – 03 016 MOULINS CEDEX



# DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

# **DÉCLARATION DE COMMENCEMENT DE L'OPÉRATION**

Conformément à l'article R2334-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le demandeur informe le préfet du commencement d'exécution de l'opération. »

Vu les dispositions de l'article R.2334-28 du Code Général des Collectivités  Territoriales:  (Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, le Préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de la subvention. »  CERTIFIE  que l'opération ci-dessus désignée, a reçu un commencement d'exécution le :  Fait à le :  Le (1)  Signature et cachet :	Maître d'ouvrage :	
Vu les dispositions de l'article R.2334-28 du Code Général des Collectivités  Territoriales:  (x Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, le Préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de la subvention. »  CERTIFIE  que l'opération ci-dessus désignée, a reçu un commencement d'exécution le :  Fait à	Désignation de l'opératio	
Repritoriales:  (Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, le Préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de la subvention.   **CERTIFIE**  que l'opération ci-dessus désignée, a reçu un commencement d'exécution le :    Fait à	Je soussigné(e)(1) (Nom +qual	
au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, le Préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de la subvention. »  CERTIFIE  que l'opération ci-dessus désignée, a reçu un commencement d'exécution le :  Fait à	Vu les dispositions de l'article R.23 Territoriales :	34-28 du Code Général des Collectivités
que l'opération ci-dessus désignée, a reçu un commencement d'exécution le :  Fait à le :  Le (1)  Signature et cachet :	au titre de laquelle elle a été accordée	n'a reçu aucun commencement d'exécution, le Préfet
Fait à le :  Le (1)  Signature et cachet :	CERTIFIE	
Fait àle :le :le :le :	que l'opération ci-dessus désignée,	
Le (1) Signature et cachet :	a reçu un commencement d'exécution le :	
Signature et cachet :		Fait à le :
		Le (1)
1) Le Représentant légal		Signature et cachet :
	(1) Le Représentant légal	



## **DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

# **ETAT RECAPITULATIF FINAL DES DÉPENSES**

Les justificatifs triés par date sont joints au présent état

	FA	CTURES OU JUSTI	FICATIFS DI	VERS	
Date	Nom du prestataire	Nature dépense	Montant HT	Montant TTC	N°- date paiement
		TOTAUX			

Date :	Date :
VISA TRESORERIE :	Signature et cachet du maître
	-11

d'ouvrage :



Maître d'ouvrage :

Coût définitif H.T.:

Intitulé de l'opération :

## **DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL**

## **PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF**

Ressources:		
Origines	Montant attribué en Euros	Dont effectivement versé à ce jour
AIDES PUBLIQUES		
Crédits européens		
Etat – DSIL		
Etat – Autres subventions		
Conseil Régional		
Conseil Départemental		
Autres		
TOTAL AIDES PUBLIQUES		
Emprunts		
Ressources propres		
TOTAL GENERAL H.T.		

le

Signature et cachet du maître d'ouvrage :



## **DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

## **ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX**

Maître d'ouvrage :			
SIRET/SIREN:			
Désignation de l'opération :			
Date et n° de l'arrêté attributif :			
Montant de subvention attribué :			
Montant HT de la dépense prévisionnelle :			
CERTIFIE			
l'exactitude du plan de financement final de fin d'opéra désignée ,	tion ci-joint, et que l'op	pération ci-dessus	
est achevée le			
pour un montant total HT de :	€		
	F-14 2	I.	
	Fait à	le	
	Le (1) Signature et cachet :		
(1) Le Maire ou le Président			